

alloue environ \$7 millions (50 cents par habitant) qui seront distribués aux provinces au prorata de leur population. Celles-ci distribuent à leur tour leur portion entre les universités d'après les effectifs à temps plein. La subvention monte à \$1 en 1957, \$1.50 en 1958, \$2 en 1962 et \$5 en 1966. Elle représente en 1971-72 un montant total de \$750 millions. Il s'ensuit que les universités, dont la plupart fonctionnaient à titre d'établissements privés avant 1960, deviennent de plus en plus dépendantes des fonds publics. Les modalités d'exploitation des établissements religieux sont modifiées pour permettre aux établissements confessionnels de recevoir des deniers publics.

Au début des années 70, les taux de croissance commencent à fléchir. Dans la plupart des universités les effectifs sont inférieurs aux prévisions, et de grands nombres d'étudiants abandonnent avant l'obtention de leurs diplômes. Les étudiants à temps partiel commencent à se multiplier plus rapidement que ceux à temps plein. Vers la fin des années 70, on prévoit que les effectifs à temps plein n'augmenteront que légèrement, et qu'ils diminueront après 1980. Par ailleurs, l'intérêt à l'égard des études à temps partiel et des cours d'extension continue à s'accroître.

**Programme d'études.** L'admission à l'université se produit normalement après 11 à 13 années de scolarité. Chaque établissement détermine ses normes et ses politiques en matière d'admission. Comme les examens provinciaux n'existent plus depuis quelques années, le dossier scolaire est maintenant le principal document sur lequel on se base pour juger des candidats. Ordinairement les élèves entrent directement après l'école secondaire, sauf au Québec où ils doivent passer par les collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP). La plupart des universités prévoient l'admission d'étudiants d'âge mûr. Ceux âgés de 21 à 24 ans peuvent être acceptés même s'ils ne satisfont pas aux exigences normales.

Le premier grade, le baccalauréat, est décerné après trois ou quatre ans d'études à temps plein. L'admission en droit, en médecine, en art dentaire, en administration commerciale et en théologie présuppose normalement que la personne a satisfait à une partie ou à la totalité des exigences imposées pour le premier grade. On peut faire une distinction entre le grade général et le grade spécialisé, ce dernier exigeant parfois une année d'études de plus. Il faut avoir un baccalauréat spécialisé ou l'équivalent pour être accepté à un programme de maîtrise. Celui-ci dure presque toujours un an, mais parfois deux ans. Les étudiants qui s'inscrivent en vue du doctorat doivent avoir une maîtrise dans le domaine concerné.

Certaines universités sont bilingues, notamment l'Université d'Ottawa, l'Université Laurentienne à Sudbury et l'Université Sainte-Anne. L'enseignement s'y donne en français et en anglais. Dans d'autres universités les cours sont donnés dans une seule langue, mais les étudiants peuvent rédiger leurs travaux, leurs examens et leurs thèses en français ou en anglais.

**L'enseignement supérieur pour les femmes.** L'admission des femmes aux études universitaires du 1<sup>er</sup> cycle commence au XIX<sup>e</sup> siècle, mais leur nombre augmente lentement. Dans les années 20, moins du cinquième des étudiants à temps plein sont des femmes, et même après la Seconde Guerre mondiale la proportion n'aura augmenté que d'un quart. En 1970, cependant, elle s'élève à plus d'un tiers, et elle est actuellement de 44%. Il faut également ajouter à cela le nombre croissant d'étudiants à temps partiel. Les femmes sont maintenant acceptées dans toutes les facultés et, depuis l'intégration des sciences infirmières, de l'éducation et du travail social dans les universités, elles prédominent dans les sciences sociales et sanitaires. Les effectifs féminins au niveau des études universitaires de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles s'accroissent moins rapidement, et par conséquent l'augmentation du personnel enseignant féminin n'est pas aussi prononcée.

**Personnel enseignant.** Durant les années 60, la demande d'expansion nécessite un recrutement rapide et considérable. Établi à 7,000 en 1960-61, le corps enseignant à temps plein grimpe à plus de 30,700 en 1975-76. La plupart des nouvelles personnes sont de nationalité canadienne, mais un nombre important vient de l'étranger. Les universités canadiennes ne réussissent jamais à produire suffisamment de diplômés pour répondre à leurs propres besoins, et environ 30% des enseignants sont originaires